

# Politique salariale de Genève

- 1) Genève rend publique sa grille de salaires par souci de transparence.
- 2) Politique salariale éthique : salaires corrects et justes, dans le respect de l'utilisation des financements publics
- 3) Salaires des employés de Genève supérieurs à ceux généralement proposés par les PME du secteur lucratif, mais en-deçà des échelles de traitement de l'Etat
- 4) Le plus haut salaire égal à 1.5 fois le salaire le plus bas
- 5) Principes de gestion des ressources humaines:
  - Egalité de traitement quel que soit le sexe, la nationalité ou tout autre facteur
  - Budget de formation de 1.5 % de la masse salariale
  - Horaires annualisés pour certains postes
  - Temps partiels à tous les niveaux hiérarchiques
  - Management participatif

## Grille salariale

<b>Personnel d'accompagnement, formation</b>	<b>Salaire min</b>	<b>Salaire max</b>
Mécanicien vélo	55'200	86'400
Adjoint responsable département		

  

<b>Responsables de département</b>	<b>Salaire min</b>	<b>Salaire max</b>
Chef de projet	64'800	102'000
Responsable de département		

  

<b>Direction et cadres</b>	<b>Salaire min</b>	<b>Salaire max</b>
Directeur		
Responsable RH	69'600	120'000
Responsable d'exploitation		
Responsable développement et communication		

### Concernant la lecture du tableau :

Les fonctions sont indiquées au masculin mais désignent indifféremment hommes et femmes.

Les salaires indiqués correspondent à une base de plein temps, annuelle brute.

Le salaire maximum est atteint après 20 ans d'annuités.

La grille salariale de Genève-roule concerne uniquement les collaborateurs dont elle est libre de fixer la rémunération. Les salaires des personnes en statut emploi de solidarité sont fixés par la loi sur le chômage, à savoir :

- CHF 3'225.- pour une fonction ne requérant aucune formation spécifique.
- CHF 3'725.- pour une fonction identique, mais occupée par un titulaire du certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme professionnel équivalent.
- CHF 4'225.- pour une fonction spécialisée ou à responsabilités, dont l'exercice requiert impérativement un CFC ou un diplôme professionnel équivalent

pour un poste à 100% correspondant à 40h hebdomadaires.